



Val d'Europe Montévrain Oxygène

Marche Nordique – Remise en Forme

REGLEMENT OFFICIEL – NORDIQUE HONGREMANIENNE DU 10 OCTOBRE 2026

Toute inscription à La **NORDIQUE HONGREMANIENNE** « Marche Nordique Loisirs » organisée le **samedi 10 octobre 2026** implique l'acceptation tacite du présent règlement :

ARTICLE 1. PRESENTATION

La Nordique Hongrémanienne est constituée d'une boucle nature de 12 km balisée, elle se déroule sur les communes de Magny-le Hongre (départ et arrivée) Coutevroult et Saint Germain sur Morin Montguillon. Elle est ouverte à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non, à partir de 12 ans en capacité d'effectuer le parcours sans assistance.

ARTICLE 2. ORGANISATEUR

La **NORDIQUE HONGREMANIENNE** est organisée par le club VAL D'EUROPE MONTEVRAIN OXYGENE-27, rue des Longs Sillons, 77700 Magny le Hongre (SIRET 789 765 666)

Site internet et contact : <https://www.valdeuropeoxygene.fr/contact> -Téléphone : **06 68 37 43 77**

ARTICLE 3. INSCRIPTION

Inscriptions en ligne sur www.le-sportif.com en utilisant ce [lien vers la fiche d'inscription](#) jusqu'au **lundi 05 octobre 2026** dans la limite des dossards disponibles.

Le droit d'inscription est de 15 € par participant(e), dont **2€ reversés** au profit de « **Octobre Rose** ».

Les frais d'inscription sont à la charge du participant(e). Une décharge parentale est obligatoire pour l'inscription des enfants mineurs.

Chaque participant(e) reçoit un dossard. Ce dossard est personnalisé et ne peut être ni cédé, ni échangé. **Le dossard fourni par l'organisation** doit être porté de manière visible sur la poitrine ou l'abdomen.

Les dossards seront à retirer la veille chez notre partenaire **Running Conseil, 30 rue des Quilles, 77700 Chessy de 15h à 19h**, ou le jour de l'évènement **sur place entre 8 et 9h, gymnase Emilie ANDEOL, rue de la Sourde, 77700 Magny Le Hongre**.

L'épreuve sera limitée à 100 participants.

Conformément aux usages relatifs aux manifestations sportives, l'annulation, le report ou la modification de la marche nordique par les organisateurs, ainsi que la non-participation de la personne inscrite, quelles que soient les raisons, n'ouvrent droit à aucun remboursement des droits et frais d'inscription.

ARTICLE 4. DEROULEMENT

Le départ et l'arrivée de l'épreuve ont lieu rue du Bois de la Garenne à la hauteur du groupe scolaire Éric Tabarly à MAGNY LE HONGRE (à 200m du gymnase Emilie Andéol).

L'utilisation de bâtons de marche Nordique est **obligatoire**.

Le prêt de bâtons (limité à 25 paires) sera possible contre dépôt d'un chèque de caution et d'une pièce d'identité.

Une séance d'échauffement avant le départ est proposée à **9h15** d'une durée de 10 minutes.

Le départ groupé du parcours est donné à **9h30**. Des signaleurs seront disposés tout au long du parcours.

Un point de ravitaillement est positionné à mi-parcours. (Prévoir vos gobelets).

Cette marche n'est pas chronométrée et ne fait l'objet d'aucun classement hormis 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Femme et Homme.

La durée maximale de l'épreuve est **limitée à 3h, soit fin de l'épreuve à 12h30**.

Les participant(e)s dépassant ces limites pourront être arrêtés par l'organisation. S'ils décident de poursuivre hors délai, ce sera **sous leur propre responsabilité** et ils devront alors se conformer strictement au Code de la Route et aux règles de sécurité en vigueur pour les usagers non-prioritaires.



Val d'Europe Montévrain Oxygène

Marche Nordique – Remise en Forme

L'ensemble des services liés à cette épreuve seront disponibles à l'intérieur du Gymnase Emilie Andéol rue de la Sourde à MAGNY LE HONGRE, à 150m du point de départ, soit :

- Stand remise des dossards de 8h à 9h le jour de l'épreuve.
- Stands boutique et buvette du club, stands partenaires, tombola. Remise des coupes.
- Stand ravitaillement après l'arrivée.
- Un espace dédié à la consigne de vos sacs et effets personnels.
- Toilettés et douches.
- Un espace de récupération à l'arrivée sera mis à disposition des participant(e)s par une équipe d'ostéopathes sous réserve des places disponibles. L'accès à ce service est libre pour les participant(e)s arrivé(e)s.
- Sur le parvis du gymnase, une équipe de secouristes avec un véhicule d'intervention sera présente.
- **NOTE** : En cas de terrain gras ayant pour conséquence des chaussures très sales, des sacs pour y mettre vos chaussures vous seront remis à l'entrée du gymnase.

Des coupes sont attribuées aux 3 premiers concurrents dans chaque catégorie (homme / femme).

L'évènement se terminera à 13h30.

ARTICLE 5. EQUIPEMENT PRECONISE

- Chaussures adaptées pour la pratique de la marche nordique,
- Vêtements adaptés aux conditions atmosphériques de la journée,
- Casquette ou bonnet,
- Sac à dos léger, sifflet
- Réserve d'eau et alimentaire,
- Téléphone mobile,
- Pièce d'identité.
- Vêtements de change,

Article 6 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1. **Respect du site** : La Nordique Hongrémanienne traverse des sites naturels. Par conséquent, il est formellement interdit d'abandonner tout déchet en dehors des zones de propreté prévues à cet effet aux postes de ravitaillement. Chaque participant est tenu de respecter la flore, la faune dans tous les espaces traversés.
2. **Engagement écoresponsable** : L'organisation s'engage dans une démarche d'éco-événement visant à réduire l'impact environnement de l'épreuve : covoiturage, gobelets réutilisables (eco-cup) ou recyclables, tri sélectif sur les zones de ravitaillement, balisage du parcours intégralement récupéré après l'épreuve. Les participants sont invités à adopter une conduite éco-citoyenne : respect des sentiers, des riverains et de l'environnement. En participant à cette épreuve, chaque concurrent adhère implicitement à ces principes et contribue à la protection de l'environnement local.

ARTICLE 7. SECURITE/ASSISTANCE MEDICALE ET PARAMEDICALE

Le parcours se déroulant sur un espace public, chaque participant(e) est tenu(e) de se conformer aux règles en usage et est seul(e) responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Une équipe de secouristes est présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est agréée pour assurer les premiers soins et, le cas échéant, faire évacuer par tout moyen à sa convenance tout(e) participant(e) qu'elle jugerait en danger, sur instruction du médecin régulateur du SAMU.

En cas de blessure ou de malaise, il est demandé aux marcheurs/marcheuses de prévenir le signaleur le plus proche ou de contacter le staff (numéro du PC organisation : 06 68 37 43 77).



Val d'Europe Montévrain Oxygène

Marche Nordique – Remise en Forme

Entraide : Tout concurrent se doit de porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté qu'il/elle pourrait rencontrer durant l'épreuve, dans l'attente des secours officiels. Un geste de solidarité prévaudra toujours sur la performance individuelle.

ARTICLE 8. ASSURANCE

Responsabilité civile du club : L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie **MAIF** sous le numéro **4532082R** qui garantit les conséquences financières de sa responsabilité et de celle de ses agents.

Assurance Individuelle accident : Chaque participant (e) inscrit (e) doit être en possession d'une assurance individuelle accident qu'il/elle peut souscrire auprès de tout organisme de son choix (RC habitation, mutuelle, ou autres organismes, par exemple, assurance sportive à la journée : <https://lesportif.assur-connect.com/>)

ARTICLE 9. DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement dans cette épreuve, chaque participant(e) autorise expressément l'organisation ainsi que ses ayants droit (partenaires, médias, etc.) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il/elle pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'évènement, sur tout support et pour une durée de 2 ans à compter de la date de l'épreuve. Cette cession de droit à l'image est consentie **à titre gracieux**.

Aucune utilisation commerciale individualisée ne sera faite sans accord préalable.

ARTICLE 10. FORCE MAJEURE & CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En cas de force majeure ou de toute circonstance exceptionnelle mettant en danger la sécurité ou la santé des participant (e)s (intempéries extrêmes, décision administrative, etc.), l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, de décaler l'horaires de départ, ou d'annuler partiellement ou totalement l'évènement, y compris juste avant le départ ou en cours d'épreuve.

Si, en cours d'épreuve, l'organisateur décide de l'interrompre pour des raisons de sécurité (orage violent, canicule, accident grave, alerte météo...), les participant(e)s devront immédiatement se conformer aux consignes des organisateurs et des secours. Le non-respect des directives données lors d'une telle situation entraînera la fin de la responsabilité de l'organisateur vis-à-vis du ou des participant(e)s concerné(e)s.

Clause sanitaire : en cas de crise sanitaire (type pandémie) déclarée par les autorités ou de nouvelles restrictions sanitaires en vigueur à la date de l'épreuve, l'organisation appliquera strictement les directives administratives (jauges limitées, pass sanitaire, port du masque, etc.). Chaque participant(e) s'engage à respecter les éventuels protocoles sanitaires qui pourraient être exigés. Un refus de se conformer à ces mesures entraînera l'exclusion de l'épreuve, sans possibilité de remboursement (si l'épreuve a bien lieu). En cas d'annulation imposée par un contexte sanitaire dégradé, il sera fait application du point 11 ci-après.

ARTICLE 11. ANNULATION DE L'EPREUVE

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation avant le départ si les circonstances l'exigent, notamment sur requête des autorités (préfecturale ou municipale) ou en cas de force majeure (évènement climatique exceptionnel, crise sanitaire, catastrophe naturelle, acte terroriste, ou tout autre évènement rendant impossible le bon déroulement de l'épreuve en sécurité).

Si l'annulation est partielle ou intervient en cours d'épreuve (voir point 9), ou si l'organisation se voit contrainte d'arrêter la course après les premiers départs, aucun remboursement des droits d'engagement ne sera effectué.

Chaque participant(e) accepte cette condition du fait de son inscription.

En cas d'annulation, l'organisation communiquera dès que possible via le site internet officiel les informations relatives à cette décision.